

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mardi 20 novembre 2018

Contre l'habitat dégradé, un bon dispositif fiscal qui doit s'étendre plus largement!

Jean PERRIN, Président de l'UNPI salue le nouveau dispositif d'aide fiscale à l'amélioration de l'habitat ancien dans les centres dégradés, proposé par le Gouvernement dans le projet de loi de finance pour 2019.

Cette proposition du Ministre Julien DENORMANDIE, qui attend le vote définitif du Parlement, est une avancée indéniable pour le parc privé ancien. Celle-ci est plus positive et efficace pour le développement de l'offre locative privée que le permis de louer dont nous constaterons les effets dévastateurs à moyen terme.

Jean PERRIN encourage ainsi le gouvernement, et plus particulièrement le Ministre de la Ville et du Logement, à aller plus loin en élargissant le dispositif à tout le parc privé.

Il faut impérativement créer les conditions suffisantes permettant aux propriétaires d'investir massivement dans les travaux d'amélioration embarquant la rénovation thermique. La baisse durable de la fiscalité et la dépression règlementaire contribueront fortement au développement de l'offre locative, tant en qualité qu'en quantité.

L'UNPI est à la disposition du gouvernement pour travailler davantage à la résorption totale et définitive de l'habitat dégradé.